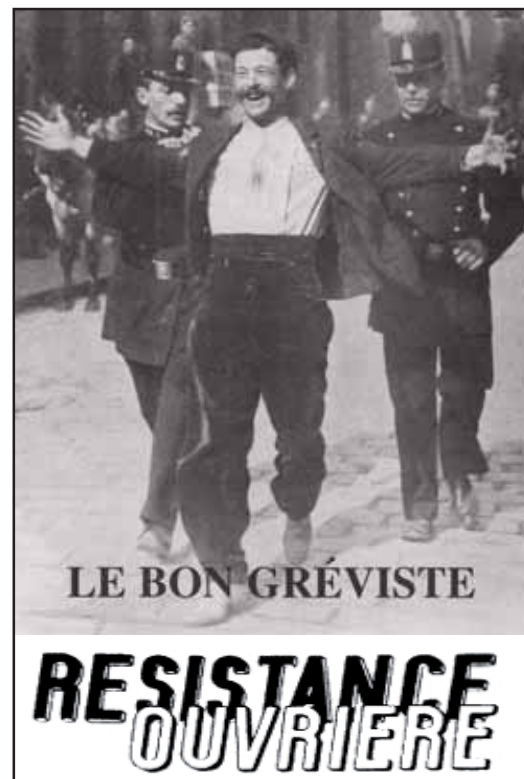


L'O

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 743 - Décembre 2023 - 59^{ème} année - 1,50 €



Loi « Immigration »



Retrait pur et simple !

Résultats d'élections

Air Pays de Loire
APF France Handicap
Beziau
EHPAD de Guenrouët
Garnier Ancenis
Idéa Services
Laiterie Port-Saint-Père
Macif
Ophtalliance
Transports Heppner
XPO Logistics Ouest France...

Manitou Ancenis

FO obtient 5 % d'AG
(Lire P.2)

Basse-Goulaine

Grève et rassemblement
le 12 décembre



(Lire P.4)

FO EDF Cordemais

Un « greenwashing »...
sans plan B



(Lire P.5)

Halte au massacre à Gaza

Pour un cessez-le-feu
immédiat et définitif

(Lire P.6)

Défendre la laïcité
par Jean-Paul Charaux



(Lire P.7)

LES Élections professionnelles

■ Idéa Services Nantes et Saint-Nazaire

Les élections se sont déroulées du 15 au 17 novembre derniers à Idéa Services sur les sites de Nantes et Saint-Nazaire. Une fois de plus, les salariés ont donné leur confiance à

FO. Ainsi, FO demeure majoritaire avec 70 % de représentativité sur les deux sites. C'est une belle victoire pour FO !

■ APF France handicap

Après le rachat de l'entreprise adaptée EARTA en février 2021 par APF France handicap, la section FO fait désormais partie du syndicat de l'Action sociale. Les élections CSE se sont déroulées du 21 au 27 novembre

2023. FO, qui présentait une liste au 1^{er} collège (ouvriers et employés) a recueilli 62 voix, lui permettant d'obtenir deux sièges. Félicitations aux deux candidats Denis Galpin et Carine Poirier !

■ Ophtalliance

À l'issue des élections professionnelles dans le réseau d'ophtalmologistes de Loire-Atlantique, FO a ob-

tenu 100% de représentativité globale à l'issue du 1^{er} tour et la quasi-totalité des sièges dans les deux collèges.

De belles victoires pour FO Transports

■ Beziau (100 %)

C'est une première pour FO dans l'entreprise de Transports Beziau. L'arrivée à FO de l'ancien délégué syndical CGT nous a permis d'obtenir 100 % de représentativité. Au regard

de ces bons résultats, FO défendra les intérêts de l'ensemble des salariés et pourra, en accord avec ses adhérents, revendiquer, négocier, signer et faire appliquer des accords.

■ Garnier Ancenis (100 %)

100 % de représentativité pour la section FO Garnier à Ancenis lors des dernières élections pour le renouvellement des représentants du CSE.

Seule organisation présente dans l'entreprise, FO demeure une organisation syndicale incontournable.

■ XPO logistics Ouest France

Avec 67 % des votes exprimés pour la liste FO lors du renouvellement du CSE dans les entreprises de Pontchâteau (44), Sandouville (76) et Ecoflant (49) de XPO Logistics

Ouest France, nos camarades obtiennent la première place, loin devant la CFDT et la CFTC. C'est un succès sans appel !

■ Transports Heppner

Les élections dans l'entreprise nationale des Transports HEPPNER ont eu lieu du 29 novembre au 5 décembre 2023. FO progresse brillamment et remporte la première place avec 48 % de représentativité en Loire-Atlantique et 42,33 % sur le plan national, devant la CFDT

qui chute à la 2^{ème} place avec 28,26%, la CFE-CGC qui passe en 3^{ème} avec 15,34% et la CFTC en 4^{ème} place avec 14,07%. La CGT n'est quant à elle plus représentative depuis 4 ans.

Le travail de terrain, l'écoute et la défense des salariés, la communication ont porté leurs fruits.

■ Assemblée générale de l'Union locale de Basse Loire le 19 décembre 2023



Mardi 19 Décembre s'est tenue l'assemblée générale de l'Union locale de la Basse Loire, en présence de Claire Compain, présidente de l'Union départementale des Retraités FO44 et de Michel Le Roc'h, secrétaire de l'Union départementale FO 44, ainsi que d'une vingtaine de camarades.

Le rapport d'activité et les perspectives de développement ont été exposés par le secrétaire de l'Union locale de Basse Loire, Yann Ravart. Il a proposé la présidence de la séance à Franck Pageot qui fera encore un an au sein du Bureau mais qui arrêtera son activité professionnelle en cette fin d'année 2023.

■ Macif

Les résultats des élections Macif ont été proclamés le vendredi 8 décembre dernier. Après une campagne éprouvante, la section FO Macif a récolté les fruits de cette mobilisation. Sur cette élection nous progressons partout en voix, en pourcentage et en nombre de sièges. Ainsi sur le périmètre Global de l'UES Macif nous obtenons 20,11% des suffrages, soit 1351 voix (+5,8 points et +461 voix par rapport à 2021).

Dans le détail des trois Établissements composant l'UES Macif :

► Pour l'Établissement SAM Macif, nous réalisons 19,11% des suffrages

soit 1051 voix (+4,66 points et +330 voix par rapport à 2020)

► Pour l'Établissement Apivia Macif Mutuelle nous réalisons 29,19% des suffrages soit 221 voix (+11,7 points et +104 voix par rapport à 2021)

► Pour l'Établissement Macif Finance Épargne nous réalisons 17,17% des suffrages soit 79 voix (+5,3 points et +27 voix par rapport à 2021).

C'est un succès à mettre au compte d'un intense travail de terrain de nos militants tout au long du mandat, qui s'est traduit par un développement syndical important. Nous avons ainsi plus que doublé notre nombre

d'adhérents depuis deux ans (près de 500 aujourd'hui) avec une très forte accélération pendant le conflit des retraites sur cette année 2023.

Cette progression est continue depuis la perte de la représentativité en 2009, mais s'est fortement accélérée depuis 2019. Cela nous permet aujourd'hui de nous hisser au niveau des autres organisations syndicales afin d'amplifier le rapport de force nécessaire à la défense des intérêts des salariés.

Mathieu Cornillaud

Délégué syndical central FO Macif

■ Lactalis Nestlé Ultra-Frais Vallet

Les élections CSE se sont déroulées le 5 décembre dernier chez le fabricant de produits frais à Vallet.

La section Force Ouvrière du syndicat de l'agro-alimentaire de Nantes et région a présenté une liste complète

et obtient deux élus titulaires avec 23,58 % des suffrages au 1^{er} collège.

■ Air Pays de Loire

L'Association Air Pays de la Loire est un bureau d'études qui assure la surveillance et la prévision de la qualité de l'air dans les pays de

la Loire, au regard des substances pouvant entraîner des effets nocifs sur la santé et l'environnement. FO y a présenté une liste dans le

collège unique lors du 1^{er} tour des élections CSE qui s'est déroulé les 5 et 6 décembre 2023 et a obtenu un siège titulaire sur les deux à pourvoir.

■ Ehpad Guenrouët

Excellents résultats à l'Ehpad de Guenrouët lors des élections CSE qui se sont achevées le 8 décembre

dernier. Avec une forte participation des salariés, FO obtient plus de 80% de représentativité globale et

l'ensemble des sièges à pourvoir dans les deux collèges.

■ Laiterie Port Saint Père

Au terme des élections qui se sont déroulées en décembre, FO obtient

100 % des suffrages valablement exprimés et l'ensemble des sièges au

sein des deux premiers collèges.

■ Manitou Ancenis

FO obtient 5 % d'augmentation générale des salaires

Les négociations annuelles obligatoires viennent de s'achever au sein de Manitou Group. La section FO a signé l'accord salarial 2024. Lors de ces négociations, les camarades de FO ont su privilégier le « bas de la fiche de paie » de tous les salariés, en mettant au centre de leurs revendications les augmentations générales des salaires et primes.

■ Ces dernières seront toutes distribuées comme suit :

► + 5 % d'AG pour les non-cadres au 1^{er} janvier 2024 et +0,3% d'AI au 1^{er}

avril 2024.

► + 3,6 % d'AG pour les cadres au 1^{er} janvier 2024 et +0,3% d'AI au 1^{er} avril 2024.

La prime soudure augmente de +10 €, passant de 100,27 € à 110,27 €. Toutes les autres primes augmentent de +5% au 1^{er} janvier 2024 (sauf télétravail, médaille du travail et prime samedi entretien).

■ D'autres avancées ont été négociées, comme l'activité partielle de longue durée, prolongée pour un an (tout 2024) par avenant de l'accord

APLD indemnisant à 75% du brut.

■ Revalorisation du ticket restaurant pour tous les sites ayant des tickets à hauteur de 9,60 €.

■ Aligement total de la prévoyance des Non-cadres sur celle des Cadres.

■ Augmentation de 10% de l'abondement pour les 10 jours de RTT placés sur le Percol (passe de 40% à 50%).

Pierre-Louis Montaudon

Délégué syndical central FO

Hommage à notre camarade Jean-Pierre Cruanes

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Jean-Pierre Cruanes, secrétaire départemental du syndicat FO-COM de 2006 à 2010.

Nous gardons le souvenir d'un camarade chaleureux, bon vivant et qui défendait les agents de La Poste avec conviction et détermination. À sa femme et ses enfants, l'Union départementale FO de Loire-Atlantique présente ses condoléances.

Michel Le Roc'h



L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 59^{ème} année

CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h

Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes

Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr

E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-m@il UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr



Loi « immigration » : une loi foncièrement xénophobe, antisociale, antirépublicaine.

Le 19 décembre, l'Assemblée nationale a adopté l'un des textes les plus abjects dans l'histoire de la Vème République.

Après les tractations politiciennes organisées par le gouvernement, nous voyons bien qui jubile maintenant et de qui viennent les discours entachant notre démocratie. Ce texte reflète une fois de plus la volonté du gouvernement de stigmatiser les immigré.e.s et développe un climat nauséabond vis-à-vis des étranger.e.s. Car le 19 décembre dernier, le gouvernement a décidé de faire adopter cette loi qui reprend les pires positions de préférence nationale, la négation du droit du sol et des droits des travailleuses et travailleurs étranger.e.s, qui durcit l'accès aux titres de séjour et rétablit le délit de séjour irrégulier, la conditionnalité des aides familiales portant ainsi atteinte à des droits fondamentaux. Le problème n'est pas d'adopter le projet de loi avec ou sans les voix de l'extrême droite. En effet, c'est bien son contenu, qui trahit les valeurs de la république, qui attaque les traditions universalistes de la République. Cette extrême droite qui jubile ne s'y trompe d'ailleurs pas et salue « une victoire idéologique ». Le 19 décembre, la digue promise,

déjà largement fissurée, s'est bel et bien effondrée. Depuis des mois maintenant, nos organisations luttent contre ce projet de loi, pour repousser ce texte et porter une politique migratoire d'accueil et solidaire.

L'urgence, c'est de régulariser les travailleurs et travailleuses sans-papiers trop souvent exploités, sous la menace d'une arrestation sur le chemin du travail. Cette loi n'y répond pas.

L'urgence, c'est de ne laisser personne à la rue.

L'urgence c'est de donner les moyens aux services publics.

L'urgence, c'est l'augmentation des salaires, le partage des richesses et la lutte contre la crise écologique, pas une énième loi sécuritaire et xénophobe, poussant au rejet de l'autre et au repli sur soi.

Nous sommes à un tournant politique majeur. Il est urgent que l'ensemble du mouvement social fasse front ensemble. Nous avons une responsabilité collective à proposer une action massive et populaire pour empêcher la promulgation de cette loi, mais aussi à nous opposer à la diffusion et à la banalisation de ce projet xénophobe. ■

Communiqué de presse confédéral du 15/12/2023

FO

FO dénonce la nouvelle ponction de l'État pour le financement de France Travail

Dans un projet d'arrêté, l'État prévoit de piocher à nouveau dans les caisses de l'Unedic pour financer son projet « pharaonique » France Travail et met à mal la caisse d'assurance chômage. L'Unedic qui venait à peine d'amortir le choc lié à la crise Covid se retrouve dans une impasse avec une nouvelle ponction de l'État de 12 milliards d'euros entre 2023 et 2026. Le régime qui venait tout juste d'entamer son désendettement, et qui est toujours lourdement endetté, n'a pas actuellement la capacité de

financer ce prélèvement, et va ainsi être contraint d'emprunter sur les marchés. Ce recours à l'emprunt va lui coûter 800 millions d'euros. FO dénonce ce racket organisé de l'État pour financer son projet de « super structure » France Travail. FO a toujours été opposée à ce projet inopportun, coûteux et destructeur du service public national pour l'emploi !

A nouveau, c'est tout le système d'assurance chômage que l'exécutif met ici en péril ! ■

■ C'est l'heure de la retraite pour Anne-Françoise Château



Anne-Françoise, entourée ici de Patrick Hébert, ancien secrétaire de l'UD FO 44, Michel Le Roc'h, secrétaire de l'UD FO 44 et Yann Le Fol, secrétaire de l'UL FO de St-Nazaire

Après 14 années passées au secrétariat de l'Union locale FO de Saint Nazaire, Anne Françoise Château a fait valoir ses droits à la retraite.

À cette occasion, de nombreux camarades de l'Union locale de Saint-Nazaire mais aussi de l'Union

départementale de Loire-Atlantique, sont venus la remercier ce 19 décembre pour son engagement, sa disponibilité et son investissement au sein de l'Union Locale.

Merci Anne-Françoise et joyeuse retraite à toi ! ■



é

L'édito par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Bonne année 2024 !



« On peut, sans doute, compter sur le gouvernement »

personne sur cinq est en situation de pauvreté monétaire. Un tiers des Français, étreints par la hausse des prix déclarent ne plus manger à leur faim et le nombre de bénéficiaires des restos du cœur a bondi de 25% en un an. Entre août 2021 et août 2023, les prix à la consommation ont globalement grimpé de 10,5% en France. À titre d'exemple pour l'alimentation, c'est +11,2 % en un an et + 20 % sur deux ans. De tels

chiffres donnent le tournis. Les salaires ne suivant pas l'inflation, les salaires réels dans le secteur privé ont reculé. C'est pire encore dans le secteur public après un gel du point d'indice pendant plus de cinq années. Et il faudra autre chose qu'une simple petite « journée d'action » au mois de mars 2024 pour obtenir l'augmentation du point d'indice. Nous y reviendrons... ■

● Loi « Immigration »

Ce texte de loi, qui s'inscrit dans une logique de dégradation continue des droits des étrangers en France, constitue une insulte aux traditions universalistes de la République, issue des Lumières. Il comprend notamment parmi ses mesures :

► Le pouvoir discrétionnaire des préfets pour régulariser les travailleurs sans papiers dans les métiers dits « en tension », véritable usine à gaz qui renforce l'arbitraire au détriment des droits des travailleurs sans papiers ;

► La conditionnalité de l'obtention d'un titre séjour au « respect des principes de la République », que le gouvernement définira lui-même ;

► La fin de l'obtention automatique de la nationalité française pour les enfants nés en France de parents étrangers (remise en cause du droit du sol) ;

► La mise en place de quotas annuels d'étrangers admis sur le territoire ;

► Le dépôt préalable d'une « caution retour » pour les étudiants étrangers (hors UE) qui souhaitent poursuivre leurs études en France et augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants étrangers ;

► La justification de cinq années de présence sur le territoire concernant le bénéfice de certaines aides et

allocations, notamment pour le logement ;

► La fin de l'inconditionnalité de l'accès à un hébergement d'urgence... Si elle devait être appliquée, la loi « Immigration » générerait toujours plus de souffrances pour les travailleurs et leurs familles.

Elle ne doit pas être promulguée. Nous en exigeons le retrait.



« Comment, en même temps, justifier sa loi réactionnaire pour soi-disant faire barrage à une organisation encore plus réactionnaire ? »

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2024

- Abonnement GROUPE 1 (à partir de 5 adhésions, ou syndicat incomplet) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 : 12 €uros

(pour les syndicats nous fournissant la liste complète de leurs adhérents)

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel ou moins de 5 adhésions : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

■ FO Semitan

Toujours au plus près du terrain



Forts des mesures qu'ils obtiennent au bénéfice des salariés (comme récemment le déplacement du terminus de la place Mendès-France), les camarades de FO SEMITAN continuent de montrer leur disponibilité auprès de leurs collègues. Des permanences ont ainsi été organisées la semaine précédant les fêtes, dès 4h15 du matin, à l'entrée des différents entrepôts de l'entreprise.

■ Grève à U-Log à l'appel de FO

pour la prime de 500 € pour tous



Face à l'injustice qu'ont subie les salariés de U-LOG, privés en cette fin d'année d'une prime de 500 € pourtant allouée aux collègues d'une autre entité du groupe, Force Ouvrière a appelé les équipes à la grève en ce mois de décembre. Indépendamment de l'issue de ce conflit, il s'agit là d'un premier avertissement adressé à la Direction dans la perspective des prochaines négociations annuelles obligatoires.

■ Grève des lycées professionnels pour le retrait de la réforme Macron-Grandjean



Le SNETAA-FO, syndicat majoritaire chez les professeurs de lycée professionnel, est partie prenante de l'intersyndicale nationale qui a appelé à la grève le 12 décembre pour le retrait de la « réforme » Macron-Grandjean. Cette dernière constitue un pas en avant vers le démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

■ Grève des salariés de la Sécurité sociale pour des augmentations générales de salaire



Confrontées au mépris de la Première ministre, qui arbitre dans les faits le budget et les salaires de la Sécurité sociale, les organisations syndicales de la Sécurité sociale - dont FO - ont appelé à une nouvelle grève nationale ce 19 décembre, jour de première réunion paritaire nationale, pour des augmentations générales de salaires minima à hauteur de l'inflation...

■ Grève et manifestation devant la mairie de Basse-Goulaine à l'appel de FO le 12 décembre avec le soutien de l'UD FO 44, en défense des revendications et des instances représentatives



Les camarades du Groupement départemental des Services publics et de Santé réunis le matin

● **Prise de parole de Fabrice Bouron**
Secrétaire du Groupement départemental des services publics



Fabrice Bouron (GD SPS FO territoriaux 44)



Jérôme Sébillet (FO Basse-Goulaine)

Le groupement départemental Force Ouvrière des services publics et santé déplore le manque de considération de Monsieur le Maire envers le personnel et les représentants du personnel. Voilà pourquoi nous avons appelé à ce rassemblement aujourd'hui. Lors de la séance du Comité social territorial du 27 octobre 2023, alors que la séance était déclarée ouverte depuis à peu près 5 minutes, la parole a été donnée à deux membres du CST élus de la majorité, représentant la collectivité pour lecture d'une déclaration qui visait un membre nominativement du collège des employés Force Ouvrière. Ceci n'est pas acceptable ! Par ailleurs, lors de cette séance, ces deux élus de la majorité ont demandé un arrêt pur et simple de la démarche d'audit je site « Disons-le clairement : inutile d'aller plus loin et stoppons immédiatement cette démarche d'audit ». Une déclaration écrite a été faite lors du CST de novembre par

les représentants du personnel demandant que ces deux élus démissionnent sur le champ du CST des représentants de la collectivité où vous en jugerez, ils n'ont pas leur place pour un dialogue social serein, apaisé et constructif par leurs calomnies sur un des représentants du personnel Force Ouvrière ainsi que sur leur demande d'abandon de cet audit. À ce jour aucune réponse n'a été apportée ! Voire pire, on fait comme si rien ne s'était passé en convoquant un nouveau CST le 22 décembre ! Joyeux Noël ! La municipalité prétend que les représentants du personnel font des demandes jusqu'au-boutisme concernant l'audit. Pour rappel, les demandes des représentants du personnel sont pourtant dans la cohésion d'un dialogue social :
► Choix conjoint du cabinet audit par les représentants du personnel et l'employeur,
► Audit des agents qui ont quitté la mairie,

► La garantie de l'anonymat des témoignages,

► La validation par le CST de la grille des questions posées lors de l'audit,

► La restitution de l'audit auprès des membres du CST.

Pourquoi cet arrêt prématuré de cet audit ? La mairie cherche-t-elle à gagner du temps ? A-t-elle peur des témoignages des agents de Basse-Goulaine ? Attend-elle le départ d'agents gênants avant de lancer l'audit ? Cherche-t-elle à manipuler l'audit en sélectionnant un cabinet qui ira dans son sens ?

Si la mairie souhaite faire preuve de bons sens, il est impératif que cette démarche d'audit soit réalisée conjointement avec les représentants du personnel et les agents.

De plus, sans doute sur de mauvais conseils de son Directeur Général des services, Monsieur le Maire annonce des restructurations de services à des agents avant même le passage en instance, laisse l'affichage des PV de ses CST avant même leurs adoptions en instance.

Ceci aussi est inacceptable et ne répond pas au règlement intérieur des instances du CST !

Depuis longtemps la gestion managériale de la municipalité est pointée du doigt. Pour rappel, en un an et demi, en mairie centrale, 24 départs ont été constatés sur 23 postes... soit un turn-over supérieur à 100%.

La secrétaire de direction arrivée récemment n'aura tenu que 5 semaines, avant d'être en arrêt maladie.

Deux condamnations au Tribunal Administratif, comme en 2016 où le Tribunal de Nantes avait confirmé que la dépression de l'ex-directeur technique de la ville de Basse Goulaine était liée à « un contexte de souffrance au travail ».

Les deux dernières directrices du multi-accueil sont parties pour surmenage. La dernière directrice

enfance et jeunesse, arrivée en début d'année, a souhaité partir après deux mois, en expliquant dans un courrier les raisons, à savoir « à plusieurs reprises et très rapidement, j'ai observé une gestion de l'humain qui va à l'encontre de mes valeurs ».

Plusieurs rapports d'étonnements ont été communiqués au maire sans suite : un rapport d'étonnement de la directrice du multi-accueil en 2019, un autre de la directrice des services techniques en octobre 2022 et une lettre de départ du responsable Enfance Jeunesse en février 2023. Même au sein du conseil il y a des démissions. Deux adjoints sur huit ont démissionné !

Dernière petite interrogation. Que fait l'opposition municipale en laissant faire de tels agissements ? Nous ne pouvons que nous interroger sur le fait qu'il y ait peut-être un

laisser agir par une omertà générale au sein du conseil municipal !

Je terminerai mon intervention par ce petit message. Avant que des bruits ne se propagent en disant que Force Ouvrière veut « la tête du maire », je préfère que les choses soient claires :

« Non Force Ouvrière ne veut pas la tête du maire », mais veut que le personnel soit vraiment écouté et qu'un vrai dialogue social s'instaure avec les représentants du personnel, sur les conditions de travail, la gestion du personnel (exemple titularisation de contractuels sur certains postes, les rémunérations réelles et non des primes facultatives qui donnent certes un coup de pouce mais pas dans la longévité de la carrière des agents).

Pour pouvoir discuter de tout ça, il faut être au minimum deux et que cela n'aille pas toujours dans le même sens ! ».



Plus de cent camarades de l'interpro venus exprimer leur soutien à l'appel de l'UD FO 44



ASSEMBLÉES DE RENTRÉE des associations de retraités et des sections de retraités

- Ce sera le **19 janvier à 10h** à l'Union départementale pour les cheminots FO.
- Le **26 janvier à 14h30** : l'assemblée de l'association des retraités d'Ancenis à l'Union locale d'Ancenis.
- Le **29 janvier à 14h30** les retraités rattachés directement à l'UDR se réuniront Salle Pelloutier à l'UD.
- Le **1^{er} février**, l'association des retraités de la Basse Loire se réunira au Centre Nicolas Appert - Quai

- langlois à Basse Indre.
 - Le **12 février à 14 h30** à l'UD : AG des retraités de la Sécurité Sociale et des OSDD
 - Le **22 février à 14 h 30** à l'UL de Saint-Nazaire : AG de l'Association des retraités FO de Saint Nazaire et région.
- Des invitations vous parviendront pour ces réunions et pour celles dont la date ne nous est pas encore connue.

■ FO EDF Cordemais

Un « greenwashing »... sans plan B

Le syndicat FO EDF Cordemais a maintenu sa représentativité à l'occasion des dernières élections professionnelles. L'optimisme est de mise, puisque les équipes militantes se renforcent et permettent d'envisager de présenter la prochaine fois des listes complètes dans tous les collèges. Le renforcement de FO est d'autant plus nécessaire que la déstabilisation du site depuis plusieurs années (annonces successives de fermeture et de maintien de l'activité) a entraîné des pertes de compétences, qui se traduisent par une dégradation des conditions de travail des agents. En effet, confrontés à une telle incertitude, un certain nombre d'agents et donc de compétences sont partis sur d'autres sites.

Après de longues tergiversations, la conversion au « 100 % biomasse » des tranches thermiques de la centrale de Cordemais est à l'œuvre à l'horizon 2027 par l'intermédiaire du projet Ecocombust 2. Ce projet consiste à la combustion de pellets, produits sur place par le groupe privé Paprec à partir de bois B déchets, c'est-à-dire du bois d'ameublement recyclé (issu de déchetterie).

Cette énergie est considérée comme totalement décarbonée parce que ces déchets, qui n'étaient pas valorisés jusqu'alors, ont déjà capté du CO₂ dans leur première vie de matière bois. Pour autant, la combustion de



Christophe Juino (à gauche)
et Jérôme Muths (à droite)

ces déchets – qui doivent être dépollués – nécessitent des traitements et une adaptation de l'outil de production. C'est un challenge industriel pour la centrale de Cordemais.

En effet, il convient de rappeler que la centrale de Cordemais est conforme aux normes environnementales jusqu'en 2035 – contrairement, au demeurant, aux centrales à lignite d'Allemagne et de Pologne dont la France est devenue dépendante en conséquence des choix politiques exercés par les gouvernements successifs jusqu'à aujourd'hui.

Dans une allocution récente, Emmanuel Macron a annoncé pour 2027 le 100 % décarboné et la fin du charbon. Dans un contexte où aucun autre plan industriel permettant de maintenir les emplois sur site n'a été envisagé, FO EDF Cordemais a exprimé son soutien à Ecocombust 2.

Des incertitudes sur la viabilité du projet continuent cependant de subsister, puisque la direction d'EDF ne s'est engagée à ce stade que pour l'achat de 3 années de pellets, là où l'entreprise Paprec demande un engagement sur 10 ans.

FO EDF Cordemais maintient donc sa proposition d'une autre solution industrielle 100 % décarbonée : celle d'une centrale à turbine cycle combiné gaz (CCG), à partir de l'exploitation d'hydrogène pouvant s'appuyer sur l'important parc éolien à proximité et les emprises territoriales existantes (pipeline).

Cette solution industrielle offre un double avantage : celui d'assurer la pérennité d'un site stratégique, notamment doté d'une source froide pérenne (Loire et océan), ancré dans un territoire industriel développé (Airbus, Chantiers de l'Atlantique...) et disposant de véritables capacités de stockage, tout en assurant une troisième source possible d'énergie décarbonée, véritable alternative au nucléaire et au renouvelable.

Ce dernier aspect est particulièrement important, puisque les objectifs européens de passer au « tout électrique » en 2035 et l'instabilité du contexte géostratégique posent de manière impérieuse le problème de la souveraineté énergétique du pays. ■

Christophe Juino et Jérôme Muths

ROLAND THONNAT, NOTRE AMI ET NOTRE CAMARADE,
NOUS A QUITTÉS CE DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023



Roland était un ami de près de 30 ans. Très jeune, il voulait changer le monde et en finir avec l'exploitation. Cette conviction révolutionnaire ne l'a jamais quittée. Militant trotskyste depuis le milieu des années 70, il est de tous les combats, pour l'avortement libre et gratuit remboursé par la Sécurité sociale, pour la libération de prisonniers politiques en Espagne, en Irlande, en Tchécoslovaquie, en Pologne, au Pérou et au Chili ou contre la loi Haby. En 1976, il entre à l'école normale du Puy-en-Velay. C'est tout naturellement qu'il anime la section locale des élèves instituteurs du Syndicat National des Instituteurs de la FEN (35 syndiqués sur une promotion de 37). Et en 1987, exclu du SNI, il rejoint le syndicalisme confédéré Force Ouvrière. Nous nous croisons alors dans les congrès de la Fédération de l'Enseignement (Fnec-FP FO). En quelques années, il hisse son syndicat de base,

le SNUDI-FO de Haute-Loire à la 1^{ère} place chez les professeurs des écoles, avec plus de 50% de représentativité ! Il est membre des instances nationales du SNUDI et de la FNEC et représente l'Union Départementale de la Haute-Loire au Comité Confédéral National. Roland était un « bon vivant » et il aimait discuter. Quand il avait quelque chose à dire, il le disait. Une de ses préoccupations permanentes était de convaincre, de permettre au plus grand nombre de réfléchir et de comprendre pour pouvoir agir. Roland était un sacré militant. Plusieurs camarades lui ont rendu hommage le 8 décembre dernier (Pascal Samouth, Hubert Raguin, Philippe Besson, Vincent Delaube et Gaëlle Sipos, sa compagne). Clément Pouillet, au nom de la FNEC-FP-FO, a souligné son intelligence et sa clairvoyance : « *bagarreur hors pair, affichant en toutes circonstances un humour parfois ravageur, il avait son style* ».

Frédéric Souillot, au nom de la Confédération, a rappelé l'orateur qu'il était : « *Quand il prenait la parole à la tribune du Comité confédéral national, ça tombait comme à Gravelotte* ».

Nous adressons nos condoléances à ses enfants et ses proches. Salut l'ami.

Michel Le Roc'h

Grève et manifestation nationale à Paris le 25 janvier contre l'acte II de « l'école inclusive »

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE

contre l'acte 2 de "l'Ecole inclusive"

Défense de l'enseignement spécialisé et adapté
Maintien à Saint-Brévin des établissements de Mindin
Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH

Ensemble,
Préparons la grève du 25 janvier
avec manifestation nationale à Paris

VENDREDI 12 JANVIER 2024

10h00 - 13h00
Accueil café dès 9h30

Maison des Syndicats
 Bât. central - salle F
 Place de la Gare de l'Etat
 44200 Nantes

fnecfpfo44@gmail.com

Inscription par scan

FO
la force syndicale

FNEC FP
FO
la force syndicale 44

APPEL DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE 230 DÉLÉGUÉS

Paris, le 17 novembre 2023

Tous en grève et en manifestation à Paris le jeudi 25 janvier 2024

Pour :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les Pôles d'appui à la scolarité.

“

Nous représentons des milliers de personnels de l'Education nationale et du secteur médico-social, et des parents d'élèves qui nous ont mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France. Réunis avec la FNEC FP-FO à Paris le 17 novembre, nous avons dressé le bilan terrible de la politique d'inclusion systématique mise en place depuis la loi Boissieu-Montchamp de 2005 qui nie le droit aux élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissages adaptées à leurs difficultés et le droit d'accéder à des qualifications et à l'émancipation. L'inclusion systématique et forcée dégrade considérablement les conditions de travail des personnels et d'apprentissage de tous les élèves !

L'acte 2 de l'Ecole inclusive annoncé par le président Macron confirme qu'il veut aller jusqu'au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes.

La mise en place des Pôles d'Appui à la Sclarité (PAS) a déjà été imposée à l'Assemblée nationale avec l'article 49-3. Les PAS permettraient à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves !

Les économies sur le dos des services publics, des élèves les plus fragiles et des personnels... ça suffit !

La Conférence :

- appelle les personnels dans tous les départements à se réunir en assemblée générale, en heures syndicales, en conférences départementales dans l'unité partout où c'est possible, pour préparer la grève et la montée nationale à Paris le 25 janvier : allons porter tous ensemble les revendications au ministère de l'Education nationale !
- s'adresse à toutes les fédérations de l'Education nationale, de la Santé et du Médico-Social, aux fédérations de parents d'élèves, pour préparer cette mobilisation dans l'unité.

● HALTE AU MASSACRE À GAZA ET EN CISJORDANIE ! POUR UN CSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET DÉFINITIF

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la bande de Gaza a subi plus de 80 jours de bombardement, tuant 21 000 Palestiniens, dont près de la moitié d'enfants. Certains commentateurs estiment que le nombre de victimes est minoré, du fait que celui-ci ne comprend pas les disparus sous les décombres : nous serions à plus de 30 000 morts... sans compter ceux qui vont mourir de leurs blessures faute de soins, de famine ou de maladie, conséquences du blocus total. Outre les habitations, les hôpitaux, les écoles et universités, les lieux de culte, des sites historiques palestiniens sont également détruits. De plus en plus nombreuses, des voix s'élèvent à travers le monde pour dénoncer le fait qu'au lendemain des massacres du 7 octobre, l'objectif du gouvernement israélien, messianique et raciste, n'est pas tant d'« éradiquer » le Hamas, qu'il a contribué à financer⁽¹⁾, ni même

de libérer les otages israéliens⁽²⁾, mais d'éradiquer les Palestiniens eux-mêmes, notamment qualifiés d'« animaux humains » par le ministre de la Défense, Yoav Galant. L'Histoire nous l'a appris : la déshumanisation des victimes est le propre des génocidaires. Il s'agit de tuer, de détruire, de terroriser afin de rendre inhabitable la bande de Gaza. Netanyahu ne s'en cache pas d'ailleurs. Ce lundi 25 décembre, il déclarait lors d'une réunion de son parti, le Likoud, qu'il œuvrait pour provoquer « l'immigration volontaire » (sic !) des Gazaouis vers d'autres pays. « Notre problème, ajoutait-il, ce sont les pays qui sont prêts à absorber et nous y travaillons » (source : *Israel Hayom*, premier quotidien d'Israël en nombre de tirages, classé à droite). Dans le même temps, la colonisation de la Cisjordanie, que le Hamas n'administre pas, continue de s'amplifier, frappant de manière

indifférenciée majorité musulmane et minorité chrétienne⁽³⁾. Plus de 350 personnes ont été tuées et plus de 4 500 arrêtées depuis le 7 octobre. Ces exactions se déroulent dans un concours d'hypocrisie des gouvernements qui composent le Conseil de Sécurité de l'ONU, dont celui de Macron. Ces derniers prétendent s'alarmer de la catastrophe humanitaire en cours, mais ils continuent d'approvisionner les stocks de l'armée israélienne et adoptent le 22 décembre une résolution qui exclut toute perspective de cessez-le-feu. Nous arrivons à un point de bascule où le conflit risque de se généraliser, dans un contexte où 183 conflits régionaux et locaux ont d'ores et déjà été recensés en 2023. Il est encore temps : cessez-le-feu, immédiat et définitif ! ■

Adrien Leclerc

⁽¹⁾ Dans une tribune publiée le 19 mai dernier dans le journal *Maariv*, qui constitue l'un des trois plus importants quotidiens d'Israël, classé à droite (contrairement à *Haaretz*, classé à gauche, qui rapporte les mêmes faits), l'ancien ministre israélien Haïm Ramon rappelait ce que Netanyahu avait déclaré le 11 mars 2019 lors d'une réunion interne du Likoud : « Le transfert de l'argent fait partie d'une stratégie visant à séparer les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Quiconque s'oppose à la création d'un Etat palestinien devrait soutenir le transfert de fonds du Qatar vers le Hamas, de cette façon nous contrecarrons la création d'un Etat palestinien ».

⁽²⁾ C'est tragiquement ce que nous rappelle la mort des trois otages israéliens, tués par des soldats de Tsahal alors qu'ils arboraient un drapeau blanc, soulevant une nouvelle vague de colère et d'indignation en Israël.

⁽³⁾ Ce constat contredit une nouvelle fois celles et ceux qui justifient leur soutien à Netanyahu au nom d'une prétendue « guerre des religions », alors que nous sommes confrontés depuis 1947 à une guerre coloniale. En France, les forces politiques qui se revendiquent de cette idéologie sont les mêmes qui soutiennent la loi « asile et immigration » de Macron, Borne et Darmanin.



Communiqué des organisations syndicales du département
FO, CGT, FSU et Solidaires du 16 décembre 2023



HALTE AU MASSACRE À GAZA ET EN CISJORDANIE : CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET DÉFINITIF

Les Unions Départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de Loire-Atlantique font leur le texte signé par de nombreuses organisations syndicales américaines – dont l'UAW, organisation de 600 000 membres qui, par la grève, a arraché récemment des augmentations de salaires historiques dans l'industrie automobile. Nos Unions départementales considèrent en effet, avec les syndicats américains signataires du texte, que c'est « au tour du mouvement ouvrier de faire entendre sa voix et de réclamer un cessez-le-feu. Ensemble, nous pouvons nous battre pour la paix, la justice, et un meilleur futur pour les travailleurs du monde entier ».

Ainsi nous appelons nos structures et militants à rejoindre et prendre toutes les initiatives sur les mots d'ordre que nous portons :

- Le cessez-le-feu immédiat et définitif ;
- La levée du blocus de Gaza et l'arrêt des déplacements forcés de population ;
- La libération immédiate de tous les otages et détenus arbitraires.

LE MOUVEMENT OUVRIER AMÉRICAIN APPELLE À UN CSEZ-LE-FEU EN ISRAËL ET EN PALESTINE

Nous, membres du mouvement ouvrier américain, pleurons la perte de vies en Israël et en Palestine. Nous exprimons notre solidarité avec tous les travailleurs, et notre désir commun d'une paix en Palestine et en Israël, et nous en appelons au Président Joe Biden et au Congrès pour qu'ils poussent à un cessez-le-feu immédiat et à la fin du siège de Gaza. Nous ne pouvons pas nous frayer un chemin vers la paix à coups de bombes. Nous condamnons également tous les crimes de haine contre les musulmans, les juifs, ou qui que ce soit. En publiant cet appel, les syndicats américains rejoignent les efforts de 13 parlementaires, et d'autres, qui appellent à un cessez-le-feu immédiat. - Les droits fondamentaux doivent être restaurés. L'eau, le carburant, la nourriture, et les autres aides humanitaires doivent pouvoir parvenir à Gaza, l'électricité doit être rétablie, et les citoyens étrangers ainsi que les palestiniens nécessitant des soins médicaux doivent pouvoir sortir de Gaza. - Les otages israéliens emmenés par le Hamas doivent immédiatement

libérés. Le Hamas et Israël doivent se conformer aux normes des lois internationales et aux règles de la guerre définie par la Convention de Genève en matière de protection et de sécurité des civils. - Il doit y avoir un cessez-le-feu immédiat à Gaza. La spirale de violence doit s'arrêter pour que des négociations pour une paix durable avancent. - Les Etats-Unis doivent agir. Nous appelons le Président Biden à appeler immédiatement à un cessez-le-feu. Le chemin de la justice ne peut être pavé de bombes et de guerre. Le chemin de la paix ne peut se trouver par la guerre. Nous nous engageons à travailler en solidarité avec les peuples palestiniens et israéliens pour atteindre la paix et la justice. Les syndiqués viennent de divers horizons, dont des juifs, des musulmans, et des communautés du Moyen-Orient. L'escalade de guerres et de ventes d'arme ne sert les intérêts d'aucun travailleurs. Au bout du compte, nous voulons tous un endroit que l'on puisse appeler « chez nous », et où nos enfants puissent grandir en sécurité.

Les travailleurs du monde entier veulent et méritent de vivre libres des conséquences de la violence, de la guerre et de la militarisation. Des milliers d'américains ont rejoint le mouvement de solidarité mondial qui demande un cessez-le-feu immédiat. C'est au tour du mouvement ouvrier de faire entendre sa voix et de réclamer un cessez-le-feu. Ensemble, nous pouvons nous battre pour la paix, la justice, et un meilleur futur pour les travailleurs du monde entier. Veuillez signer cet appel et ajouter votre nom à une liste croissante de militants ouvriers appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Syndicats signataires : UFCW 3000 • UE (United Electrical, Radio and Machine Workers of America) • UAW • AFSCME Local 1215 • AVP Unites OPEIU Local 153 AFL-CIO • American Federation of Teachers - Oregon • American Postal Workers Union, Local 390 • Austin Central Labor Council • Boston Teachers Union • Coalition of Graduate Employees AFT local 6069 • Coalition of Labor Union Women • Communications Workers of America Local 7250...

Communiqué de l'Association des Retraités et pré-Retraités FO
de Saint-Nazaire et sa région du 14 décembre 2023



HALTE AU MASSACRE À GAZA ET EN CISJORDANIE : CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET PERMANENT

Réuni ce Jeudi 14 Décembre 2023, le Conseil d'administration de l'Association des retraités FO a discuté de la situation, notamment celle en Palestine. Les retraités FO de Saint-Nazaire et région réaffirment leur engagement pour la paix et expriment leur solidarité avec les camarades israéliens et palestiniens, leurs familles et leurs organisations syndicales. Depuis le 7 Octobre, les bombardements de l'armée israélienne sur la bande de Gaza ont fait plus de 18 400 tués parmi les palestiniens, dont environ 7 000 enfants ainsi que des personnels de l'ONU, des soignants, des journalistes... Le blocus total prive la population d'eau, de nourriture,

de médicaments. Une majorité d'hôpitaux sont à l'arrêt. Dans le même temps, plus de 200 palestiniens ont été tués en Cisjordanie et plusieurs centaines chassés de leurs logements ou emprisonnés. Les retraités FO de Saint-Nazaire et région exigent un cessez le feu immédiat et permanent et la levée du blocus à Gaza. Les otages doivent être libérés de même que les détenus arbitraires en Israël. Des manifestations sont appelées tous les samedis à 16h00, place des droits de l'Homme à Saint-Nazaire. L'Association des retraités FO de Saint-Nazaire et région soutient tous les camarades qui manifesteront en faveur de la paix et pour exiger un cessez le feu immédiat.



Rassemblement pour le cessez-le-feu devant la mairie de Saint-Jean-le-Boiseau le 21 décembre

DÉFENDRE LA LAÏCITÉ

par Jean-Paul Charaux

● LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905, CE QU'ELLE EST !

Article 1^{er} : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Ces deux premiers articles fondent la loi de 1905, loi de séparation des Églises et de l'État. Cette loi définit précisément la laïcité dans nos institutions. **La laïcité est un principe d'organisation institutionnelle** et non une valeur morale comme beaucoup le proclament aujourd'hui.

L'article 1 nous dit qu'il y a d'abord l'affirmation de la liberté de

conscience. De cette affirmation découle la liberté des cultes, définie ici par le seul critère objectif, celui de l'exercer et non sur leur contenu dogmatique. Cet exercice ne peut se faire, bien entendu, que dans le respect de l'ordre public.

L'article 2 est inséparable du premier. La suppression du budget des cultes est fondamentale en ce sens qu'elle renvoie à la générosité des fidèles le financement de leurs activités. La loi de 1905 définit ainsi ce qu'est la sphère privée comme cadre normal de l'activité des religions.

La loi a été amputée évidemment par le gouvernement de Vichy et n'a pas été totalement rétablie à la Libération. En revanche, avec la loi Debré de 1959, nous assistons à un détournement formidable de fonds publics (lire plus bas).

La loi de 1905 dite de séparation des Églises et de l'État distingue donc **la sphère publique** où s'exerce la loi commune, s'exerce l'autorité

publique et s'organisent les services publics, imposant l'obligation de neutralité pour tous ces agents, et **la sphère privée**, lieu intime des convictions, où l'on peut croire ou ne pas croire, avoir des pratiques religieuses ou ne pas en avoir.

En assurant ainsi la liberté de conscience et par là la liberté de croyance ou non, la loi de 1905 est une loi de paix civile. ■



● UN PRÉSIDENT NE DEVRAIT PAS FAIRE ÇA...

Que les choses soient claires ! Les élus et les représentants de l'État, dans le cadre de leur fonction publique, ne peuvent être présents à un culte quel qu'il soit car « *La République ne reconnaît aucun culte...* ».

Un Chanoine de plus !

Il est, paraît-il, une tradition depuis Louis XI et renouvelé par Henri IV qui fait que le Président de la République française soit automatiquement fait « chanoine d'honneur » de la basilique Saint Jean de Latran, la cathédrale du pape.

Le symbole n'est pas mince, il fait allégeance de la France au Vatican. Il ne s'est trouvé, sous la Ve République, aucun Président élu pour refuser ce titre honorifique. C'est René Coty en 1957 qui remit en selle cette tradition. Depuis, certains Présidents ont couru chercher leur sautoir et décor, d'autres non.

Emmanuel Macron, l'ancien élève d'un lycée Jésuite d'Amiens, membre du Comité de rédaction de la revue Esprit, s'est précipité à Rome, où tous les chemins mènent, ceux de droite comme ceux de gauche, pour se vêtir de son vêtement honorifique et sacerdotal.

C'est sans nul doute un coup – symbolique – porté à la laïcité de l'État. Car se prévaloir d'un titre religieux de l'Église catholique comme Président de la République, c'est se départir de sa neutralité vis-à-vis des religions.

Et ce n'est donc pas tout à fait le hasard de le retrouver le 16 juillet 2021, 1^{er} Président de la République à pénétrer dans le sanctuaire de Lourdes (photo ci-dessous).



Ni de prononcer un discours tout à fait officiel et affirmé à la Conférence des Evêques de France aux Bernardins, le 9 avril 2018 qui commence ainsi :

« *Pour nous retrouver ici ce soir, Monseigneur, nous avons, vous et moi bravé, les sceptiques de chaque bord. Et si nous l'avons fait, c'est sans doute que nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer.* »



Mais le « *en même temps* » se fait aussi œcuménique car dans la maison même de la République, à l'Élysée a été organisée, la veille du jour anniversaire de la loi de 1905, la cérémonie, en présence du Président, de l'allumage de la première bougie de Hanouka, fête juive des lumières.

Quand un Président de la République participe, en tant que tel, à une cérémonie religieuse, ou quand un élu en fait de même, il ne respecte pas la liberté de conscience de citoyens qu'il est censé représenter. Il engage, au nom de la collectivité nationale ou territoriale, la Nation ou une portion de la Nation, dans un hommage religieux. Il viole ainsi la laïcité. ■



● LAÏCITÉ DE L'ÉCOLE !

Souvenons-nous de l'article 2 de la loi de 1905 : la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

À peine arrivé au pouvoir, le Général De Gaulle engage un processus de destruction de la laïcité. Symbolique d'abord, en rouvrant la chapelle de

l'Élysée fermée en 1905 (toujours ouverte aujourd'hui) et qui se poursuit avec force et brutalité en imposant* la loi Debré en décembre 1959. Cette loi permet par le biais d'un contrat d'association de financer l'enseignement privé à 95% catholique. Les vannes publiques sont alors

ouvertes en mettant au même niveau les écoles publiques et les écoles privées. Dans ce sillage funeste entamé par Debré, une kyrielle de lois viendront mettre à mal la laïcité dans l'École. Uniquement pour l'année 2021, d'après les derniers chiffres officiels du ministère de l'Educa-

tion nationale (RERS) le financement public direct à l'enseignement privé est de près de 13 milliards d'€ ! Et encore, il n'est pas relevé ici le financement de l'enseignement agricole du ministère de l'agriculture... ■

3 Financement des producteurs d'éducation en 2021 – Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	1 991		1 991	840		880		3 711
Collèges et lycées	5 657	559	6 216	916	0	2 169	155	9 457
Centres de formation d'apprentis	0	57	57	96	13	15	1 468	1 650
Établissements d'enseignement supérieur	90	81	172	194	10	1 236	690	2 301
Organismes de formation extrascolaire (4)	125	320	445	934	940	457	2 421	5 196
Total établissements privés subventionnés	7 864	1 018	8 882	2 980	963	4 757	4 734	22 315

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 287 millions d'euros en 2021.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la formation continue.

RERS 2023, DEPP



● LOI « SÉPARATISME » : MENACES SUR LES LOIS DE 1884, 1901 ET 1905

Ce trio de lois organise la liberté des associations et pose ainsi les fondements de notre démocratie sociale.

La loi du 21 mars 1884, relative à la création de syndicats professionnels consacre la liberté syndicale en affirmant que les syndicats « *pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement* ».

La loi de 1901 sur la liberté d'association reconnaît la pleine et entière liberté pour les associations (dont les partis politiques) de s'organiser librement selon leur bon vouloir.

La loi de 1905, dans son article 4, fait de même pour les cultes et crée les associations cultuelles en leur laissant la liberté de s'organiser.

Il y a alors une stricte égalité entre les différentes formes d'organisation des citoyens et ce dans tous les domaines.

Dans la poursuite inexorable de la 5^{ème} République dans ses dérives sécuritaires, la dernière période

est notamment marquée par une accélération du processus depuis 2017 et tout particulièrement par la loi Séparatisme du 24 août 2021 dite « *confortant le respect des principes de la République* ». Cette dernière impose aux associations, entre autres dispositions, de signer un Contrat d'Engagement Républicain (CER) en 7 points, dont la plupart sont des outils de contrôle et d'ingérence donnés à l'administration et aux représentants de l'État. La signature de ce CER conditionne l'obtention d'une subvention, d'une aide en nature (salle...). « *Qui paie, commande !* ». C'est la mise sous tutelle de la liberté d'association et la menace de possibles dissolutions par le fait du Prince. C'est un concordat qui ne dit pas son nom !

Il existe bien là, une tentative de dicter et d'imposer aux citoyennes et aux citoyens ce qu'il faut penser ou non, au mépris du principe de la liberté de conscience.

Abrogation de la loi « Séparatisme ! ■

● DÉFENDRE LA LOI DE 1905

La loi du 9 décembre 1905 est plus que jamais d'actualité. Il est donc nécessaire d'en rétablir les principes, tels qu'ils étaient avant d'être abîmés par les nombreuses attaques que nous avons examinées.

C'est notamment la raison pour laquelle la Fédération nationale de la Libre Pensée - association démocratique aux côtés de laquelle FO 44 a notamment combattu la loi Sécurité globale - a déposé une plainte contre le gouvernement « *pour défaut d'actions en faveur de la laïcité* ».

Cette plainte porte sur 5 points d'inactions aggravées du gouvernement en défaveur de la laïcité :

1- Non-extension des lois laïques et de la loi de 1905 sur toute l'étendue du territoire de la République (Al-

sace-Moselle, Guyane, Mayotte...).

2- Avantages fiscaux donnés aux associations cultuelles religieuses.

3- Financement public de l'enseignement catholique au détriment de l'Enseignement public, seul devoir de l'État.

4- Absence totale d'action des Préfets, représentant le Gouvernement lors de l'installation de statues, crèches de Noël, emblèmes et signes religieux sur des emplacements publics en violation flagrante de l'Article 28 de la loi de 1905.

5- Autorisation tacite donnée par le gouvernement aux cérémonies religieuses dans la Gendarmerie pour célébrer « Sainte-Geneviève », figure religieuse et non-rappel à la loi de 1905.

Le tableau montre aussi ce qu'a reçu l'enseignement privé sous contrat des entreprises par la taxe d'apprentissage et les dons des ménages. Rappelons que ces financements sont défiscalisés et constituent donc un financement public indirect à l'enseignement privé !

Et cela fait plus de 60 ans que ces fonds sont détournés chaque année ! Faut-il s'étonner du manque de moyens que tout le monde constate aujourd'hui dans l'École publique ?

Fonds publics à l'École... Publique !

*Malgré le serment de Vincennes du 19 juin 1960 réunissant 350 000 personnes portant une pétition de plus de 10 millions de signatures

L'Os a lu

En cette fin d'année 2023, il apparaît bien loin le temps où Emmanuel Macron déclarait placer son premier mandat présidentiel sous le signe de la moralisation de la vie publique. En avril 2017, lors de la campagne présidentielle, le futur président affirmait ainsi que « *le principal danger pour la démocratie est la persistance des manquements à la probité parmi des responsables politiques* », il ajoutait qu'« *un ministre mis en examen doit démissionner* », définissant ainsi les contours d'une « *République exemplaire* ». C'est en application de ce principe que, le 21 juin 2017, 34 jours après avoir été nommé Ministre de la Justice, François Bayrou démissionnait de ses fonctions, mis en cause dans une affaire de présumés emplois fictifs d'assistants parlementaires du Modem, payés par le Parlement Européen mais soupçonnés d'avoir en réalité travaillé pour leur parti. Cette affaire n'est pas close, puisque le procès s'est ouvert le 16 octobre dernier au tribunal correctionnel de Paris, procès dans lequel F. Bayrou a comparu pour complicité, par instigation, de détournement de fonds publics, chefs d'accusation pour lesquels le parquet a requis 30 mois de prison avec sursis, 70 000 euros d'amende et 3 ans d'inéligibilité, jugement mis en délibéré au 5 février 2024.

Ironie du calendrier judiciaire, à peine achevé le procès de cet ancien garde des Sceaux s'ouvrait celui de l'actuel, l'ancien avocat Dupond-Moretti qui a comparu du 6 au 16 novembre 2023 devant la Cour de Justice de la République (CJR), mis en cause dans deux affaires de prises illégales d'intérêts. Selon le site *La Gazette du Palais* en date du 17 novembre 2023, « *il est reproché au Ministre d'avoir usé de son pouvoir pour diligenter des enquêtes administratives contre quatre magistrats qu'il avait publiquement critiqués lorsqu'il était avocat* ». Il existe cependant une différence importante entre ces deux affaires, c'est que contrairement à Bayrou, Dupond-Moretti a été jugé pendant l'exercice de ses fonctions, et durant plus de deux ans (la mise en examen date de juillet 2021), il a continué à exercer ses responsabilités, contredisant donc les déclarations vertueuses de Macron du printemps 2017. Que s'est-il donc passé entre 2017 et 2023, pour que, ce qui depuis 1994 était appelée la jurisprudence Ballardur, c'est-à-dire la démission, ou le limogeage d'un ministre mis en examen, ne s'applique plus aujourd'hui ?

C'est un immense spécialiste de la question, encore aujourd'hui conseiller officieux d'Emmanuel Macron, Thierry Solère, qui en donne une explication. Cet homme de conviction, ancien député LR proche de François Fillon avant de rejoindre les rangs de la Macronie, a renoncé en 2022 à se présenter aux législatives, sans doute parce qu'il était sous le coup d'une information judiciaire ouverte à Nanterre en 2019 où il est mis en examen pour pas moins de 13 chefs d'accusation (espérons qu'il ne soit pas superstitieux...), dont fraude fiscale, emploi fictif, financement illicite de dépenses électorales... C'est donc un expert "ès mise en examen" qui, selon le site de *France-Inter* en date du 17 novembre 2023, à la question d'un journaliste sur les raisons de la non-démission de Dupond-Moretti, a fait cette réponse absolument imparable :

« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches⁽¹⁾ »



Noël approche... et pour les « premiers de cordée », il est, semble-il, en avance ! Vendredi 15 décembre, la bourse de Paris a clôturé au plus haut niveau de son histoire. Son indice phare, le CAC 40, a atteint 7 596,91 points, gagnant ainsi près de 17 % depuis le début de l'année... Parmi les entreprises responsables de ce chiffre stratosphérique, on trouve notamment Stellantis qui a vu la valeur de son titre bondir de près de 60 %, Safran qui gagne plus de 40 % et Hermès près de 40 %, depuis le 1^{er} janvier 2023.

Tout un symbole, selon les données d'Euronext⁽²⁾, le poids du luxe dans le CAC 40 a été multiplié par 2,5 depuis

2012, atteignant les 25,3 % le 14 avril dernier, une évolution largement portée par LVMH, la compagnie de Bernard Arnault, qui pèse aujourd'hui, à elle seule, pas moins de 13,2 % de l'indice.

Alors, champagne pour tout le monde ? Évidemment que non ! Conséquence de l'inflation exponentielle organisée par les grands groupes, dans le même temps, les dépenses alimentaires des ménages connaissent une chute d'une ampleur « *inédite depuis les années 1980* », alerte l'Insee. La Fédération du commerce et de la distribution relève ainsi un repli massif vers les marques distributeurs, mais également la

réduction des achats de viande rouge et de poisson, dont la consommation s'est effondrée de 12 % au premier trimestre 2023.

Dans le même temps, les Restos du Cœur annoncent ne plus être en mesure d'accueillir tous ceux qui ont faim : 1,3 million de demandeurs, soit 200 000 de plus que l'année dernière...

Il y a lieu cependant de douter que cela suffise à émouvoir Emmanuel Macron, lui qui, il y a quelques années, citant l'écrivain Sylvain Tesson, nous expliquait que : « *La France est un paradis peuplé de gens qui se croient en enfer* ».

L'enfer capitaliste, parlons-en ! Alors que les guerres de pillages impérialistes se répandent sur tout le globe, ici en Afrique, là en Ukraine, pour le plus grand bonheur des marchands de canons, le contrôle d'un gisement de 30 milliards de m³ au large de Gaza, découvert en 1999, pourrait bien constituer l'un des enjeux de la guerre menée par le gouvernement Netanyahu au peuple palestinien. Résultat du massacre qui dure depuis le 7 octobre : près de 20 000 morts dont 8 000 enfants...

Y a-t-il encore quelqu'un pour croire qu'il existe un « *capitalisme à visage humain* » ? ■

⁽¹⁾ Victor Hugo, *L'Homme qui rit*, 1869.
⁽²⁾ Nom de la principale place boursière de la zone euro

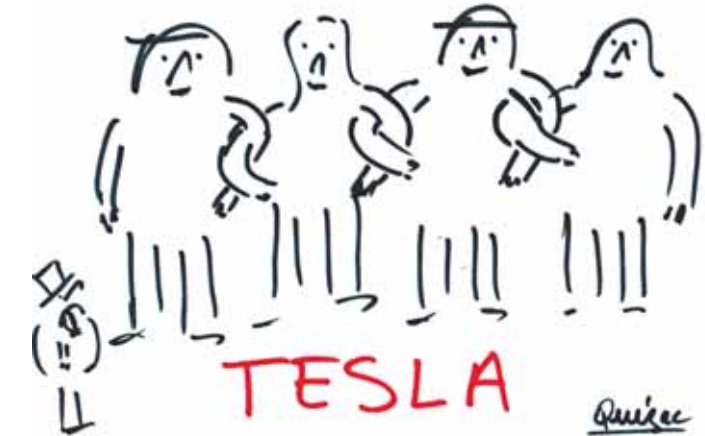
Un spectre hante Elon Musk

Elon Musk, le fantasque milliardaire américain, est-il en passe de perdre le Nord... de l'Europe ? Tout commence le 27 octobre 2023, dans les ateliers de réparation des voitures Tesla en Suède, lorsque 130 mécaniciens décident de se mettre en grève. Motif : le constructeur de voitures électriques refuse de signer une convention collective qui concerne leurs salaires.

« *Nous avons essayé de négocier avec eux pendant plusieurs années pour parvenir à une convention collective mais ils ont refusé* ». « *Il s'agit d'une sorte de choc entre la culture suédoise ou européenne et la façon américaine de faire des affaires* », explique Marie Nilsson, présidente du syndicat IF Metall, à l'initiative de la grève.

À première vue, pas de quoi inquiéter l'homme le plus riche de la planète ! Toutefois, dans un pays dont 70 % de la population est syndiquée et où les conventions collectives constituent un véritable pilier du droit du travail, la provocation du boss de Tesla n'a pas manqué de susciter l'ire des travailleurs... et une sacrée réaction en chaîne !

Ainsi, après les mécaniciens, ce fut au tour des dockers de rejoindre le mouvement en soutien à leurs collègues de Tesla, cessant de décharger les véhicules livrés par bateau. Puis les peintres et électriciens automobiles sont entrés dans la danse refusant de travailler



sur les voitures de la marque.

C'est alors que le constructeur a cru trouver la parade en faisant débarquer celles-ci au Danemark... Raté ! Lundi 4 décembre, le syndicat des dockers danois dépose à son tour un préavis de grève. Et c'est désormais le Fellesförbundet, le plus gros syndicat du secteur privé norvégien, qui menace d'entrer dans le combat si aucun accord n'est trouvé d'ici le 20 décembre...

Ce conflit d'une ampleur inédite sonne, en tout cas, comme un dur retour sur terre pour Elon Musk, à qui le « marché européen » semblait promettre de juteux profits, depuis l'annonce de la fin des voitures thermiques prévue pour 2035.

Pire, cette grève, qui dépasse les frontières, pourrait donner des idées aux 127 000 salariés que la firme emploie à travers le monde, à commencer par les travailleurs allemands, sachant que la gigafactory

européenne du fabricant se trouve justement à Berlin !

Affaire à suivre... Quoi qu'il en soit, cet événement n'est-il pas déjà, en soi, la preuve que la solidarité internationale des travailleurs demeure le meilleur moyen de mettre en échec les projets de régression sociale de ces grandes multinationales ?

« *Tesla ne peut pas refuser de se conformer aux règles des pays dans lesquels elle s'implante* », tranche Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO au secteur International et Europe. « *Laisser passer cela, serait accepter la fin des législations du travail. Les syndicats iront jusqu'au bout, dans la rue et juridiquement.* » ■

⁽¹⁾ Rappelons qu'après la Seconde Guerre mondiale, cette épargne populaire a été utilisée pour financer la reconstruction du pays et notamment le logement social.

L'Os a lu

« *Macron le garde parce que tout le monde est mis en examen désormais, tout le monde est visé par des enquêtes, donc il faut changer le réglage* ». Si la conclusion de Thierry Solère est proprement hallucinante, le constat est cependant lucide. En effet, selon le site *Regards.fr* en date du 29 novembre 2023, le bilan de 6 ans et demi de Macronie se chiffre à 18 condamnations, 7 mises en examen parmi lesquelles Alexis Kohler l'actuel secrétaire général de l'Elysée, et 13 enquêtes en cours, dont une concernant Bruno Le Maire, actuel Ministre de l'Économie.

Toujours selon le site de *France Inter* du 23 octobre, l'automne 2023 est décidément un automne « *judiciairement noir* » pour la Macronie, puisqu'après Bayrou et Dupond-Moretti, c'est le Ministre du Travail, Olivier Dussopt qui a comparu du 27 au 29 novembre devant le tribunal correctionnel de Paris pour favoritisme.

On lui reproche d'avoir favorisé en 2009, quand il était maire d'Annonay (Ardèche), l'obtention d'un marché de l'eau à la société Saur.

À l'issue du procès, une peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis assortie d'une amende de 15 000 euros, a été requise contre celui qui, avec sa contre-réforme des retraites, a infligé deux ans ferme à tout le monde. Le jugement est attendu autour de la mi-janvier 2024.

Pendant le procès, Olivier Dussopt, titulaire notamment d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de développement local et management de territoires, a plaidé la « *bonne foi* ». Quant à Dupond-Moretti, la CJR l'a relaxé, considérant que « *l'élément matériel* » de la prise illégale d'intérêts était bien constitué, mais pas l'élément intentionnel. Autrement dit, Dupond-Moretti a fauté mais ce fin connaisseur des rouages de la justice ne savait pas qu'il fallait ! Peut-être est-ce là le nouveau réglage dont parle Thierry Solère. Macron doit considérer qu'il n'est pas grave de fauter tant que c'est « *à l'insu de son plein gré* ». C'est sans doute encore cette nouvelle jurisprudence qui s'est appliquée au même Dupond-Moretti, auteur le 7 mars 2023 à l'Assemblée de trois bras d'honneur à l'encontre d'un député LR, sans être sanctionné. Ses déclarations postérieures, « *si mon geste a été mal interprété, je lui présente mes excuses...* », sont bien la preuve qu'il ignorait la signification de ce geste élégant...

Il n'est absolument pas question d'affirmer ici que les hommes politiques sont tous des « pourris », mais la multiplication des affaires sous Macron n'est que l'illustration du caractère profondément anti-démocratique de la V^{ème} République, celle du 49.3 à répétition. Elle se situe dans la longue tradition des « *copains et des coquins* », selon la célèbre formule de Michel Poniatowski qui date de... 1971. Elle révèle l'abysse qui se creuse entre l'immense majorité de la population dont les conditions d'existence se dégradent, et la minorité des serveurs d'un régime à l'agonie. ■

* Phrase faussement attribuée au cycliste Richard Virenque convaincu de dopage dans le Tour de France 1998, inventée en fait par les Guignols de l'Info.